

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 4049

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-848363-4

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 4,6 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 108,3

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique			
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	4,6 kW		
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—		
Consommation d'électricité auxiliaire			
• À la puissance calorifique nominale $e_{l_{max}}$	—		
• À la puissance calorifique minimale $e_{l_{min}}$	—		
• En mode veille $e_{l_{SB}}$	—		
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))			
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	81,6 %		
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—		
Puissance requise pour la veilleuse			
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		
		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
		• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
		• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
		• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
		• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
		• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
		• Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 5554

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-848363-2

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 4,9 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 106,9

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	4,9 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille el_{SB}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	80,6 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 5554

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-848363-2

Normes harmonisées : EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 4,9 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 106,9

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	4,9 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille el_{SB}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	80,6 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 6554

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-848363-3

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 6,9 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 106,3

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	6,9 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille el_{SB}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	80,2 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 6554

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-848363-3

Normes harmonisées : EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 6,9 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 106,3

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	6,9 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale $e_{l_{max}}$	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale $e_{l_{min}}$	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille $e_{l_{SB}}$	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	80,2 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 6554

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-848363-3

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 5,9 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 106,7

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	5,9 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale $e_{l_{max}}$	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale $e_{l_{min}}$	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille $e_{l_{SB}}$	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	80,7 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 6554

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-848363-3

Normes harmonisées : EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 5,9 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 107,0

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	5,9 kW		
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—		
Consommation d'électricité auxiliaire			
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
• En mode veille el_{SB}	—	• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
		• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))			
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	80,7 %		
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—		
Puissance requise pour la veilleuse		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
		• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
		• Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 8563

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-953064-1

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 14,0 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 103,1

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique			
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	14,0 kW		
• Puissance calorifique minimale P_{min}	–		
Consommation d'électricité auxiliaire			
• À la puissance calorifique nominale $e_{l_{max}}$	–		
• À la puissance calorifique minimale $e_{l_{min}}$	–		
• En mode veille $e_{l_{SB}}$	–		
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))			
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	78,0 %		
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	–		
Puissance requise pour la veilleuse			
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	–		
		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
		• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
		• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
		• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
		• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
		• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
		• Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 8563

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-953064-1

Normes harmonisées : EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 14,0 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 103,1

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique			
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	14,0 kW		
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—		
Consommation d'électricité auxiliaire			
• À la puissance calorifique nominale $e_{l_{max}}$	—		
• À la puissance calorifique minimale $e_{l_{min}}$	—		
• En mode veille $e_{l_{SB}}$	—		
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))			
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	78,0 %		
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—		
Puissance requise pour la veilleuse			
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		
		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
		• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
		• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
		• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
		• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
		• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
		• Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 8563

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-953064-1

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 10,5 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 104,0

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique			
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	10,5 kW		
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—		
Consommation d'électricité auxiliaire			
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—		
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—		
• En mode veille el_{SB}	—		
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))			
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	78,6 %		
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—		
Puissance requise pour la veilleuse			
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		
		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
		• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
		• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
		• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
		• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
		• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
		• Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : NEO-Line 8563

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : R-953064-1

Normes harmonisées : EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 10,5 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 104,0

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	10,5 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	non
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille el_{SB}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	78,6 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : HK 65

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : NB 1879-K-16-2021

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 6,5 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 109,0

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	6,5 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	non
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille el_{SB}	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	81,4 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : HK 80

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : NB 1879-K-15-2021

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 8,0 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 110,6

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	8,0 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	non
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale $e_{l_{max}}$	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale $e_{l_{min}}$	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille $e_{l_{SB}}$	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	82,5 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : HK 100

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : NB 1879-K-15-2021

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 10,0 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 112,1

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique			
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	10,0 kW		
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—		
Consommation d'électricité auxiliaire			
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—		
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—		
• En mode veille el_{SB}	—		
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))			
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	83,5 %		
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—		
Puissance requise pour la veilleuse			
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		
		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
		• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	non
		• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
		• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
		• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
		• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
		• Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : HK 125

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : NB 1879-K-14-2021

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 12,5 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 110,0

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité $\leq$ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité $<$ 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	12,5 kW	• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	non
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—	• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
• À la puissance calorifique nominale $e_{l_{max}}$	—	• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
• À la puissance calorifique minimale $e_{l_{min}}$	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
• En mode veille $e_{l_{SB}}$	—	• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	82,1 %	• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—	• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
Puissance requise pour la veilleuse		• Avec option télécommande	non
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : HK 150

Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : NB 1879-K-14-2021

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007

Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non

Puissance calorifique directe : 15,0 kW

Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux η_s 5 % : 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 108,0

Combustible	Combustible de référence (un seul)	Autre(s) combustible(s) admissible(s)	η_s [x %]	Émissions à la puissance calorifique nominale (*)				Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
				PM	OGC	CO	NO _x	PM	OGC	CO	NO _x
				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)				[x] mg/Nm ³ (13 % O ₂)			
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	–	–	–	–
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre biomasse ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Biomasse non ligneuse	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anthracite et charbon maigre	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coke de houille	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Semi-coke	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charbon bitumineux	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de lignite	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes de tourbe	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO_x = oxydes d'azote

(**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022

1/2

Documentation technique pour dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique			
• Puissance calorifique nominale P_{nom}	15,0 kW		
• Puissance calorifique minimale P_{min}	—		
Consommation d'électricité auxiliaire			
• À la puissance calorifique nominale el_{max}	—		
• À la puissance calorifique minimale el_{min}	—		
• En mode veille el_{SB}	—		
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))			
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{th,nom}$	80,6 %		
• Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{th,min}$	—		
Puissance requise pour la veilleuse			
• Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot}	—		
		Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
		• Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	non
		• Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
		• Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
		• avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire journalier	non
		• Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur horaire hebdomadaire	non
		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
		• Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence	non
		• Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes	non
		• Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022